

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
31 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

2025D001

**OBJET :**

**01. FUSION DES ÉCOLES  
MATERNELLE LOUIS  
PERGAUD ET  
ÉLÉMENTAIRE VICTOR  
HUGO. CRÉATION DU  
GROUPE SCOLAIRE  
VICTOR HUGO.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 13/02/25

ID : 059-215904004-20250206-2025D001-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le six FEVRIER à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier - Mme BLANQUART Marine – M. DELFLY Jean-Louis - Mme CAPPELLE Christiane — Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric - M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël - Mme CLINKEMAILLIE Colette — Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme QUIQUE Corinne  
Mme MARMINION-OBERT Nadine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme BLANQUART Marine  
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laetitia  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L 211-1 et L 212-1,

Vu la circulaire N°2003-104 du 3 juillet 2003,

Vu la non opposition du conseil de l'école maternelle Louis Pergaud en date du 3 février 2025,

Vu la non opposition du conseil de l'école élémentaire Victor Hugo en date du 3 février 2025,

Considérant que ce projet de fusion est cohérent au regard des avantages pédagogiques, notamment pour les élèves, et des perspectives d'optimisation des moyens;

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (27 pour, 2 abstentions : Laetitia FLAMENT et Alain TREDEZ) décide :

Article 1 : d'approuver la fusion des écoles maternelle Louis Pergaud et élémentaire Victor Hugo et la création d'une école primaire dès la rentrée de septembre 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

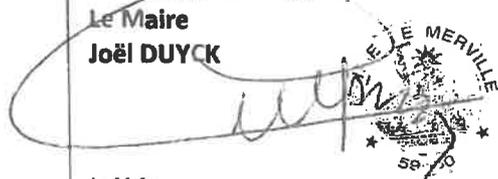
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.